Deuxième rencontre des trois aires linguistiques
Coopération, diversité, paix
Mexico - 2 - 4 avril 2003

Groupe A : Diversité et pluralisme culturel

Table ronde 1 - Identités culturelles et défis géoculturels

Jean TARDIF - Note introductive - 24 mars 2003

Introduction - Une rencontre sur des enjeux marginaux ?

1- Cultures et mondialisation : les enjeux géoculturels
1.1- Culture et identité
1.2- Culture et territoire
1.3- Culture et économie - Les «industries de l'imaginaire» : des actifs géoculturels.
1.4- La dimension stratégique des interactions entre les sociétés et les cultures

2- «Choc des civilisations» ou «modernités multiples» ? La voie du pluralisme culturel
2.1- «L'exception culturelle» et la «diversité culturelle» : une approche suffisante ?
2.2- Le «pluralisme culturel»

3- Enjeux géoculturels, gouvernance globale et démocratie extranationale
3.1- Un Forum public sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial
3.2- Une hypothèse à trois volets
- Introduire les enjeux géoculturels dans la gouvernance mondiale
- Élaborer et mettre en place un régime adapté aux interactions entre les cultures
- Une instance politique de concertation : un Forum mondial des cultures
-

Parmi les suites de Mexico: un Forum de concertation sur le pluralisme culturel mondial

La rencontre de Mexico se tient dans une conjoncture mondiale qui invite à dépasser l'événement pour s'interroger sur l'avenir et sur les moyens d'organiser la coexistence des sociétés et des cultures. Serions-nous simplement engagés ici dans «cet exorcisme rituel qu'est le dialogue des cultures»,[1] dans un colloque sur des enjeux marginaux alors que des affaires autrement sérieuses occupent ailleurs les maîtres du monde et les médias ? À un moment qui traduit de façon saisissante la crise du système international et qui pourrait marquer un tournant vers la recomposition du monde, rien n'est plus important que de tenter de comprendre ce qui se passe, y compris en interrogeant les concepts, les théories ou les stratégies adaptés aux réalités antérieures.

Dans ce contexte, il faut oser se demander si, dans la dynamique mondiale actuelle, les aires linguistico-culturelles ont une raison d'être propre, une consistance suffisante, une capacité et une volonté de se mobiliser autour de projets communs significatifs face aux défis actuels. Seraient-elles déjà des vestiges d'une ère que la mondialisation rendrait obsolète ou peuvent-

[1] Hubert Védrine, «Comment nier le choc Islam-Occident ? *Le Monde*, 27 février 2003.

elles au contraire constituer l'un des éléments structurants des réponses aux défis de la mondialisation ? Peuvent-elles jouer un rôle significatif dans la gouvernance mondiale ?

La réponse serait négative si l'on s'en tenait à certaines approches actuelles des enjeux identitaires et culturels. Approches caricaturales : «folie identitaire»[2] «replis», «crispations» «conflits identitaires»,[3] face à ce qui est présenté comme les avancées de l'intégration ou de la mondialisation. Approches partielles qui voudraient ne retenir qu'une dimension de ces enjeux, linguistique, économique ou relevant du seul domaine privé. C'est-à-dire, pratiquement, en dehors du politique. Comme si la dimension culturelle n'était pas intrinsèquement liée au besoin humain fondamental de faire société et ne conditionnait pas aussi bien le politique que l'économie.

Les rapports entre les sociétés et les cultures s'effectuent-ils principalement sur le mode de l'affrontement ? Sont-ils réductibles aux rapports entre États ? Si l'on veut aborder aujourd'hui de façon pertinente, réaliste et crédible les questions culturelles comme des facteurs de coopération et de paix, on ne peut ignorer ces questions qui dérangent.

Sans prétendre avoir la réponse à ces questions complexes, et en les abordant dans une perspective non pas théorique mais orientée vers l'action, je voudrais soumettre l'idée que loin d'être marginaux, les enjeux culturels font partie des enjeux stratégiques de la dynamique mondiale et donc de la gouvernance globale. Parce que, comme le démontre Manuel Castells, «la quête d'identité - ou le besoin de reconnaissance - contribue aussi puissamment que le changement techno-économique à modeler l'histoire» [4]. Loin d'être naturellement des causes de conflits, les identités peuvent constituer des facteurs positifs, au moins autant que le marché fondé sur la concurrence, à condition qu'elles puissent s'exprimer dans un cadre adéquat. D'ou la proposition suivante : *la mondialisation va conduire à devoir envisager pour les rapports entre les sociétés et les cultures un cadre qui ne se réduit ni au système interétatique traditionnel ni au marché. Et dans lequel les aires linguistico-culturelles notamment devraient jouer un rôle-clé.*

Pour expliciter cette hypothèse, en espérant ne pas le faire de façon trop sommaire, je voudrais d'abord situer la nature et l'importance des enjeux culturels dans le contexte de la mondialisation, pour dégager certaines conséquences de ces constats, avant d'esquisser la proposition d'un projet commun articulé à la raison d'être des aires linguistico-culturelles et qui pourrait constituer une réponse aux défis géoculturels. Car c'est sous l'angle des enjeux géoculturels que je propose d'aborder ces questions.

1- Cultures et mondialisation : les enjeux géoculturels

Y aurait-il quelque étrange fatalité à ce que le monde doive passer par des crises pour prendre une conscience suffisamment claire des enjeux nouveaux et pour se mobiliser afin de s'attaquer aux problèmes qu'on espérait voir se régler d'eux-mêmes, sans déranger le cours des choses ?

L'attentat qui a frappé le Pentagone à Washington (dont on ne parle guère) et New York (érigé en symbole) le 11 septembre 2001 constitue sans doute un tournant dont on n'a pas fini de

---

[2] Bernard-Henry Lévy, dans *Le Figaro*, 7 mars 1992.

[3] François Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995.

[4] Manuel Castells, *L'ère de l'information, la société en réseaux*, trad. fr. Fayard, 1998, p. 25. Il est intéressant de noter que Francis Fukuyama, l'auteur de *La fin de l'Histoire,* reconnaît aussi que «l'économie n'est pas la seule force qui conduit l'histoire humaine. Il y a aussi le besoin de reconnaissance», *Le Monde des débats*, juin 1999. «L'identité collective... constitue pour un groupe un puissant facteur de cohésion et d'intégration sociale», Yves Plassereaud, *L'identité*, Paris, Montchrestien, 2000, p. 98.

mesurer la portée et les conséquences. Phénomène qui a rendu instantanément perceptible la portée de la mondialisation à l'ère de l'information. Choc qui a entraîné une révision radicale des alliances, une recomposition de la géopolitique, une révision des priorités et qui ouvre sur un avenir qui ne sera pas le simple prolongement du passé. Fin des anciennes certitudes, éclatement des nouveaux dogmes de la fin de l'Histoire et de la croissance continue, retour au réel qui impose à la responsabilité humaine l'obligation de construire l'avenir d'un monde en faisant place à toutes ses composantes. La crise actuelle qui en est issue met en évidence les difficultés structurelles du système international fondé sur la souveraineté de l'État à l'intérieur de frontières reconnues et elle révèle les limites et les carences des organisations internationales et du droit international. Mais surtout, en conduisant à se demander quelle organisation a la légitimité, la responsabilité et la capacité de s'occuper des affaires mondiales, elle met en évidence la question politique fondamentale posée par la mondialisation : comment vivre ensemble ?

Que devons-nous, que pouvons-nous, que voulons-nous faire ensemble, à l'échelle locale, nationale et, ce qui revêt un caractère concret inédit, à l'échelon extranational (régional et mondial) ? Les réponses varieront suivant les contextes mais elles appartiennent aux citoyens qui devront les adapter à leurs intérêts dans le respect de ceux des autres, en étant conscients du fait que le projet national n'est nulle part dépassé. Même s'il doit être redéfini et articulé aux projets extranationaux, non seulement dans son volet politique et économique mais également dans sa composante culturelle et en tenant compte des exigences d'une gouvernance globale.

Comment vivre ensemble ? Que voulons-nous faire ensemble ? Ces questions concernent aussi l'identité. Elles touchent donc les rapports entre identité culturelle et État-nation en même temps que la place et le rôle des relations entre les sociétés et les cultures dans la dynamique mondiale que de puissants intérêts voudraient soumettre aux seules lois du marché.

1.1- Culture et identité

Voilà deux termes qui donnent lieu à des définitions et à des conceptions aussi nombreuses que difficilement conciliables. Sans entrer dans un débat théorique qui n'a pas sa place ici, on ne peut aborder la dimension sociale et politique de la culture - celle qui nous intéresse - en faisant abstraction des liens entre culture et identité.

Dans cette perspective, on peut retenir la définition de **la culture** adoptée par l'Unesco à Mexico en 1982 et reprise dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (novembre 2001) :

«Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances».

Le rôle de la culture est ainsi évoqué : « la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent».

La culture n'est pas une notion abstraite, c'est un ensemble vivant qui évolue en intégrant constamment les résultats des choix individuels et collectifs. Elle s'exprime dans diverses

manifestations mais ne se réduit pas à ses œuvres. *Résultant d'un héritage complexe constamment soumis à l'examen critique et au besoin d'adaptation, la culture est une conquête permanente* qui se construit dans les interactions et donc par rapport aux autres. Le fait que les cultures s'incarnent dans des identités particulières n'empêche pas la recherche de valeurs communes. Chaque culture constitue un effort original et constant pour atteindre l'universel dont aucune ne peut prétendre avoir le monopole. L'universalité n'est pas synonyme d'uniformité. Aucune société ne pourrait fonctionner sans disposer d'un répertoire de représentation et d'action partagé par ses membres et qui la distingue des autres. Les rapports entre les groupes sociaux, que ce soit à l'intérieur d'un État-nation ou à l'échelon extranational, s'inscrivent d'abord dans la représentation que chacun se fait de l'autre.

La notion d'identité donne lieu à des analyses encore plus contrastées. Il est difficile de réconcilier le point de vue de ceux qui estiment que «la notion d'identité culturelle est dangereuse» voire «que la notion d'identité collective est une fiction idéologique»[5] et celui de Manuel Castells qui parle du pouvoir libérateur de l'identité qu'il refuse à la fois de voir comme purement individuelle ou devenir l'otage de l'intégrisme.[6] Castells appelle «identité (quand le terme s'applique aux acteurs sociaux) le processus de construction de sens à partir d'un attribut culturel, ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels, qui reçoit priorité sur toutes les autres sources. Un même individu, ou un même acteur collectif peut en avoir plusieurs (...) Les identités organisent le sens, ce qu'un acteur identifie symboliquement comme l'objectif de son action».[7] Constatant que la construction sociale de l'identité se produit toujours dans un contexte marqué par des rapports de forces, il en distingue trois formes d'origine différente : *l'identité légitimante* introduite par les institutions dirigeantes d'une société, *l'identité-résistance* produite par les acteurs en position dévalorisée par la logique dominante et *l'identité-projet* construite par des acteurs sujets qui ne sont pas des individus mais l'acteur social collectif à travers lequel les individus accèdent au sens holistique de leur expérience.

Cette analyse permet de comprendre, autrement que sous l'angle du syndrome identitaire ou du choc des civilisations, le lien entre mondialisation et identité. Réduite à la globalisation économique et financière, la mondialisation ne répond pas au besoin de sens de l'action humaine. Le marché est muet sur les finalités de l'action humaine et donc sur son sens. Le besoin de faire société que ne suffit plus à exprimer la communauté nationale doit pouvoir s'exprimer dans d'autres projets complémentaires. L*'identité-projet n'est pas belligène par nature*. Au lieu de diaboliser ces projets identitaires complexes, comme semble le faire une certaine pensée étatiste ou économiste, il faut chercher les moyens pour qu'ils se construisent de façon responsable et dans le respect des autres en reconnaissant que la mondialisation affecte aussi les rapports entre les sociétés et les cultures ?[8]

1.2- Culture et territoire

---

[5] Mario Vargas Llosa, «Cultures locales et mondialisation», *Commentaire*, no 91, automne 2000, p. 506.

[6] *L'ère de l'information, tome 1, La société en réseaux,* traduction française Fayard, 1998, p. 24.

[7] *L'ère de l'information, tome 2, Le pouvoir de l'identité*, traduction française Fayard, 1999, p. 17.

[8] La question des identités culturelles se pose aussi au plan interne à des pays de plus en plus nombreux. Elle concerne le devenir de grandes sociétés démocratiques contemporaines dont plusieurs sont multiculturelles. À moins d'opter pour une politique de réduction de la pluralité, ces sociétés doivent trouver les moyens d'assurer la coexistence et la reconnaissance réciproque des composantes culturelles qui s'y retrouvent, que ce soit par la reconnaissance de droits culturels ou par d'autres mesures. Bien qu'ils aient des liens avec l'évolution internationale, ces choix qui relèvent des politiques nationales n'entrent pas dans la perspective développée ici et qui concerne essentiellement la sphère extranationale.

Depuis le Traité de Westphalie en 1648, c'est le territoire national qui a constitué l'assise des rapports internationaux. Le système international westphalien est fondé sur les rapports entre États qui se reconnaissent souverains sur leur territoire. Il postule implicitement la coïncidence entre identité nationale et frontières étatiques. La dynamique mondiale actuelle déborde de plus en plus ce cadre interétatique et fait apparaître une scène polymorphe et complexe. L'ordre politique fondé sur la souveraineté territorialisée évolue vers un monde d'interdépendances multiples et décentralisées fondées sur le principe des sociétés ouvertes. Où même la sécurité n'est plus assurée en s'enfermant dans un espace national mais par le jeu d'interactions multiples et déterritorialisées.

Tout n'est pas et ne sera pas mondialisé. Mais la mondialisation constitue un processus structurant dans l'ensemble des secteurs d'activité. Elle oblige à redéfinir non seulement les rapports entre territoire et sécurité (enjeux géopolitiques), entre territoire et économie (enjeux géoéconomiques), mais aussi et peut-être surtout entre territoire et cultures (enjeux géoculturels). La mondialisation ne se traduit pas seulement par un accroissement des flux de marchandises. Elle entraîne des transformations dans la façon dont nous nous représentons le monde, ses possibilités, les frontières, l'espace, le temps : elle structure les imaginaires. Ces représentations sont largement créées et véhiculées de façon transnationale notamment par les médias globaux.

C'est sans doute à *l'échelle extranationale ou métanationale,*[9]*(plutôt que supranationale ou post-nationale)* que l'aménagement des rapports entre territoires et cultures pose les défis les plus pressants. Samuel Huntington a soutenu que l'intérêt national d'un pays se définit en fonction de son identité dont la composante culturelle évolue avec le temps.[10] La quête d'identité - ou le besoin de reconnaissance - constitue l'une des forces constantes de l'histoire et elle n'est pas réductible au seul projet national. C'est une composante de la dynamique mondiale. Puisque les cultures n'épousent pas forcément les contours des territoires nationaux, la *realpolitik* va devoir composer notamment avec la réalité complexe de ce que Vaclav Havel appelle les sphères culturelles, comme elle le fait à d'autres égards avec les entités régionales (Union européenne, ASEAN, MERCOSUR, ZLÉA, Union africaine, APEC...) qui revêtent des formes très variables.

Comment identifier les **assises concrètes des identités culturelles, donc du pluralisme culturel mondial** ? À cet égard, en multipliant les possibilités de multi-appartenances, la mondialisation conduit à reconnaître (pour en tirer les conséquences concrètes) que ces assises revêtent des formes diverses sur un **continuum mobile** qui va des «*pays-cultures*» (Japon, Danemark, Chine...), en passant par les *sphères culturelles* (monde arabe par exemple), les *aires linguistico-culturelles* («Hispanophonie», «Lusophonie», «Francophonie»...), les *diasporas* (chinoise...), le projet encore à peine évoqué d'une *Europe des cultures*, jusqu'à une sorte d'«*hyperculture globalisante*» véhiculée par les médias globaux. Aucune de ces "entités" ne correspond à la même définition mais chacune exprime une réalité bien concrète, mouvante,

---

[9] Aucun des termes existants ne permet de décrire adéquatement les réalités actuelles. Inter-national implique une référence à la nation comme pivot central sinon unique du système interétatique. Transnational connote quelque chose qui serait identique à travers plusieurs nations, par exemple des normes conçues et appliquées par les acteurs eux-mêmes; supra-national réfère à un ordre supérieur à la nation, par exemple des normes conçues par les États mais contrôlées par des organes juridictionnels plus ou moins autonomes; post-national utilisé par J. Häbermas peut laisser entendre que la nation est dépassée. Le territoire, pas plus que l'État, qu'il soit ou non État-nation, ne sont des réalités dépassées, même si leur rôle ou leurs fonctions doivent être redéfinies constamment comme pour toute institution humaine. Les termes «extranational» ou «métanational» visent à rendre compte d'un ordre politique qui se situe à l'extérieur de la nation, qu'il soit à l'échelle continentale ou mondiale.

[10] «The Erosion of American National Interests», *Foreign Affairs*, no 78,5, septembre-octobre 1997.

qui compte dans la dynamique mondiale et avec laquelle il va falloir composer pour mettre en place une gouvernance globale efficace.

Dans cette perspective et à titre d'exemple, un citoyen d'un pays européen pourra avoir des centres d'intérêt, des pôles d'identification, des engagements différents et variables, au niveau de sa ville, de son pays, de l'Union européenne, de la Lusophonie, de l'Hispanophonie ou de la Francophonie, et sera appelé à exercer ses droits et devoirs à chaque niveau, suivant des modalités variables. Ces multiples appartenances, pour être construites de façon différente, n'en sont pas moins réelles pour un citoyen africain, latino-américain ou asiatique. Elles dessinent une cartographie complexe d'un monde où les frontières sont à cet égard enchevêtrées et mobiles.

1.3- Culture et économie - Les «industries de l'imaginaire» : des actifs géoculturels

S'il faut reconnaître que les rapports entre les sociétés et les cultures ne sont plus médiatisés exclusivement par les États, doit-on accepter qu'ils deviennent soumis d'abord aux règles du marché et aux impératifs d'une rentabilité obtenue par une uniformisation grandissante des produits, des modèles issus de quelques grands studios fabriquant les rêves du monde ?

Aujourd'hui, ce sont **les médias, principal vecteur de la mondialisation culturelle, qui se situent au cœur des enjeux du pluralisme culturel,** en raison de leur puissance économique liée à l'influence qu'ils excercent dans l'ordre symbolique en exploitant le pouvoir de séduction. À travers les médias s'opèrent des interactions entre les cultures d'une portée souvent plus considérable que celles qui interviennent à l'échelle traditionnelle du voisinage. Avec les développements technologiques, les échanges se déroulent en continu et à l'échelle planétaire dans un flux d'une ampleur sans précédent. Ce phénomène est ambivalent. Il offre des possibilités inédites d'enrichissement des cultures si ces échanges pouvaient amplifier les apports faits à l'humanité par les Grecs, les Indiens, les Chinois, les Africains, les Latino-Américains, etc.. Mais tel ne peut être le cas dans une situation où les inégalités des échanges sont trop fortes.

L'industrialisation de la culture à travers les médias comporte des incidences considérables sur les interactions entre les cultures. Elle y impose la logique économique suivant laquelle la mondialisation justifie la formation d'entreprises globales capables de composer avec ce que le président d'AT&T appelle les impératifs de l'ubiquité : accès à la clientèle partout dans le monde, infrastructures appropriées, contenus. Pour pouvoir agir à cette échelle, elles réclament la liberté d'investir à l'étranger et l'accès aux marchés, ce qui leur permet d'établir une stratégie transnationale qui échappe largement aux législations nationales. Cette logique auto-justificatrice favorise la concentration des entreprises, une forte intégration verticale dans ce secteur en plus de donner un caractère quasi-structurel au déséquilibre des échanges.

Ce schéma s'est rapidement imposé dans le secteur culturel qui connaît la croissance économique la plus rapide et qui dispute à l'aérospatial le premier poste des exportations américaines.[11] Selon Jeremy Rifkin, «la production culturelle est le stade suprême de la civilisation capitaliste et elle sera l'enjeu central du commerce mondial au XXIè siècle».[12] La concentration s'y est accélérée : en 1993, les 50 premiers groupes audiovisuels réalisaient un

---

[11] La question des investissements étrangers dans les industries de l'imaginaire à la lumière des accords commerciaux est traitée sur le site www.planetagora.org chapitre 4.

[12] *L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie*, Trad. fr. Paris, La Découverte, 2000, p. 216.

chiffre d'affaire de 125 milliards $; en 1997, c'était l'affaire des 7 premiers.[13] Malgré les difficultés récentes d'AOL Time Warner et de Vivendi-Universal, cette tendance oligoplistique pourrait s'accélérer encore avec la récente abolition des règles anti-concentration dans l'audiovisuel aux États-Unis.

Si l'oligopole est contestable dans n'importe quel secteur économique y compris dans le secteur informatique où la domination de Microsoft est contestée, *il est inacceptable dans le secteur culturel.* D'abord d'un point de vue économique parce que l'on est en présence d'industries à rendement croissant : un film ne coûte pas plus cher à produire qu'il soit vu par cent mille ou un million de spectateurs.[14] Mais surtout parce que plutôt que des marchandises, ce sont des images, des concepts, des valeurs, une vision du monde qui circulent sur les ondes et les écrans à l'échelle mondiale, en direct et en continu. Parler des «industries de l'imaginaire»[15] plutôt que d'industries culturelles permet de mieux réaliser que la culture ne peut être réduite à l'échange numérisé de «bits», ni à une série de produits de divertissement, même si elle doit désormais évoluer et s'exprimer dans cet univers médiatique. David Puttnam, ancien président de Columbia Pictures, souligne bien le caractère particulier des industries de l'imaginaire : «certains cherchent à nous faire croire que le cinéma et la télévision sont des secteurs d'activité comme les autres. C'est faux. Ils modèlent des attitudes, font naître des conventions de style, de comportements et ce faisant, réaffirment ou discréditent les valeurs plus générales de la société. (...) Un film peut refléter ou saper notre sentiment d'identité en tant qu'individus et en tant que nations». [16] Une question permet d'illustrer la portée de ce déséquilibre : d'où viennent aujourd'hui les valeurs, les rêves ou les héros des jeunes au Japon, au Cameroun, en Allemagne, au Brésil, au Mexique ...: de la littérature et de la culture locale ou des écrans ?[17]

Cette question prend évidemment une signification particulière pour les pays du Sud. Peut-on accepter les risques de *darwinisme culturel* que présente le marché qui favorise la constitution de quelques groupes capables d'agir à l'échelle mondiale, d'imposer leurs réseaux de distribution et donc de choisir ce qui sera vu et entendu, qui privilégient la marchandisation de la culture et les produits rentables, qui voient dans la diversité une simple ressource à exploiter, avec le risque d'entraîner la domination d'une sorte d'hyperculture globalisante véhiculée par un système corporatif transnational qui entraîne le triomphe des valeurs commerciales ?[18]

---

[13] Le système global des médias commerciaux est dominé par trois cercles différents, ordonnés suivant une hiérarchie stricte et reliés entre eux par des sociétés mixtes et des alliances. Voir Edward S. Herman, Robert W. McChesney, *The Global Media. The New Missionaries of Corporate Capitalism*, Cassell, Londres 1997, p. 52-53. Tristan Mattelart fait une analyse éclairante des controverses théoriques sur l'influence des médias audiovisuels transnationaux dans *La mondialisation des médias contre la censure. Tiers-monde et audiovisuel sans frontière*, De Boeck, Bruxelles, 2002.

[14] Élie Cohen, *L'Ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 2001, p.111-117.

[15] C'est l'expression forgée par Patrice Flichy, Le*s industries de l'imaginaire*, Grenoble, PUG, 1980. Le terme «industries culturelles» aurait été créé par les sociologues allemands Theodor Adorno et Max Horkheimer, selon Rifkin, *op. cit.*, p. 182.

[16] Thomas Paris (coordonnateur) *Quelle diversité face à Hollywood* ? *Cinémaction*, hors-série, Paris 2002, p.20.

[17] Aujourd'hui, même dans les pays européens, les écrans sont occupés dans des proportions allant de 65 à plus de 85% par des productions étrangères. Il ne s'agit pas d'un simple enjeu de balance commerciale, mais bien d'abord des rapports entre des valeurs culturelles et sociales dont on ne saurait minimiser l'impact. Selon une étude réalisée par des chercheurs de l'université Columbia pendant dix-sept ans auprès de 707 enfants, la télévision conditionne de manière certaine le développement de l'agressivité chez les adolescents et les adultes. Elle change de façon durable la perception qu'une personne peut avoir du monde.

[18] Les analyses de la communication ont conduit Dominique Wolton à distinguer l'information de la communication et à mettre en évidence la réception différenciée des messages émis : «entre l'information (le message) et la communication (la relation), il y a la culture, c'est-à-dire la différence des points de vue sur le monde». *L'autre mondialisation,* Flammarion, 2003, p. 20. On en vient ainsi à reconnaître la complexité des interactions de la communication qui ne s'effectue pas dans un mouvement unidirectionnel. Ce qui n'empêche pas de reconnaître, après

La logique économique appliquée aux industries de l'imaginaire conduit par ailleurs à accentuer le déséquilibre des échanges audiovisuels. Plusieurs marchés, aussi bien en Europe que dans les pays du Sud sont aujourd'hui occupés par des productions étrangères dans une proportion supérieure à 80%. Si l'on admet que les identités culturelles sont aujourd'hui largement façonnées par des médias détachés des contraintes territoriales et par la multiplication des échanges des biens et services culturels, **les inégalités trop marquées dans ces échanges sont inacceptables**. Même si une grande partie de l'humanité n'est guère touchée par ces échanges, (60% de la population mondiale n'a jamais passé un coup de téléphone, 40% n'a pas l'électricité),les flux médiatiques déséquilibrés risquent de réduire à un statut local et à des fonctions de proximité les cultures qui ne réussiront pas à occuper leur place dans le cyberespace. Voilà un enjeu préoccupant pour les pays du Sud et qui est d'autant plus important qu'on reconnaît aujourd'hui que les conditions du développement sont d'abord culturelles et qu'elles n'obéissent pas à un modèle unique.

Le déséquilibre dans les échanges de marchandises est préjudiciable et il est taxé sous différentes formes. Si l'on peut invoquer la défense d'une industrie nationale pour imposer des quotas et des droits sur l'importation de l'acier, si l'on en arrive à des dispositions de «restriction volontaire» d'exportations de voitures japonaises vers l'Europe pour des raisons économiques, n'est-il pas encore plus justifié de prendre des mesures visant à **conforter l'ouverture en assurant une réciprocité minimale en matière culturelle**, parce que ce sont des valeurs et des représentations du monde qui sont en jeu? Il ne s'agit pas d'invoquer la défense de l'identité culturelle ou les dangers de l'uniformisation culturelle pour fermer les frontières ou justifier la censure : il importe surtout d'assurer les conditions d'une ouverture maîtrisée qui appelle des interactions relativement équilibrées entre les sociétés et les cultures. Ce qui appelle des correctifs importants aussi bien aux analyses courantes qu'aux dispositions régissant actuellement les échanges culturels et notamment audiovisuels.

L'analyse économique actuelle utilise les concepts classiques pour penser le binôme économie-culture. Elle ne parvient pas ainsi à rendre compte de *la nature duale des œuvres culturelles*, à la fois biens et services marchands et, indissociablement, expressions d'identité qu'elles contribuent à former et dont la valeur ajoutée est essentiellement symbolique. Il faut donc concevoir un régime qui gouverne les échanges de ces œuvres en reflétant leur double nature et non leur seule dimension commerciale. De la même façon, en considérant les industries de l'imaginaire uniquement comme des entreprises, on ne prend pas en compte leur caractère d'*actifs géoculturels* en vertu duquel ces groupes transnationaux devraient non seulement poursuivre leurs objectifs industriels et financiers mais être appelés à assumer aussi les responsabilités qui découlent de leur rôle dans les interactions entre les cultures et leur compréhension réciproque.

1.4- La dimension stratégique des rapports entre les sociétés et les cultures

L'importance économique de la culture aussi bien qu'une conception élitiste de la culture peuvent conduire à ignorer la dimension stratégique des interactions entre les cultures à l'ère de la mondialisation, c'est-à-dire la mise en présence constante de différentes représentations du monde. Puisque les communautés territoriales ne sont plus exclusives et que les communautés virtuelles sont trop fluctuantes pour répondre au besoin humain fondamental de faire société, on

---

avoir dépassé la notion d'impérialisme culturel, que les médias globaux exercent une influence importante non seulement par les produits qu'ils distribuent mais aussi en imposant «la grammaire de la télévision internationale» fondée sur les valeurs commerciales.

se retrouve face à la question de savoir *quelle place doivent avoir les entités géoculturelles dans une gouvernance mondiale alors que les unités pertinentes ne sont plus forcément les mêmes pour les affaires économiques, la sécurité ou les questions sociales et culturelles.* Faute d'inventer à cet égard des réponses appropriées à la nature et à l'importance des défis actuels, on risquerait de voir les identités contrariées - les identités-résistance de Castells - s'engager non pas sur la voie de la responsabilité mais emprunter les voies de l'affrontement pour s'imposer. Reconnaître la nature des enjeux géoculturels et la réalité d'entités géoculturelles qui n'épousent pas forcément les frontières étatiques, traiter les médias globaux non seulement comme des entreprises industrielles mais comme des actifs géoculturels, voilà qui peut permettre de prendre en compte la dimension stratégique des interactions entre les sociétés et les cultures.

Il n'est pas indifférent pour une société et une culture, comme pour un pays, de voir sa langue, ses valeurs, ses images, ses œuvres, sa vision du monde reconnues et respectées. Alors que se multiplient les interactions entre les sociétés et les cultures à travers les médias, se pose une question cruciale : *comment sommes-nous préparés à comprendre les autres cultures* ? Comment les médias américains ou européens présentent-ils les cultures arabes, asiatiques, africaines ? Ces dernières perçoivent-elles les cultures européennes, latino-américaines et autres, autrement qu'à travers des productions étrangères ? Dans quel pays y a-t-il, sur les écrans, dans les journaux ou les revues, des espaces réguliers d'interactions permettant de se familiariser avec les cultures des autres en faisant place à leurs images, à leurs œuvres, à leurs écrits? Peut-on parler de dialogues entre les cultures sans connaissance mutuelle minimale et donc sans réciprocité minimale ? La situation internationale actuelle illustre de façon tragique la spirale vicieuse qui conduit de l'ignorance de l'Autre à la peur dont se nourrit l'instinct de guerre. N'y a-t-il pas là un défi qui intéresse toutes les cultures, tous les pays, toutes les régions du monde, et au premier chef les sociétés du Sud qui n'ont pas les moyens de se faire entendre et connaître dans cet univers médiatisé ?

Il est beaucoup question de sécurité actuellement. La sécurité ne concerne pas seulement l'intégrité physique des individus ou le territoire d'un État. Ole Weaver la définit comme «la capacité d'une société à conserver son caractère spécifique malgré des conditions changeantes et des menaces réelles ou virtuelles : plus précisément, elle concerne la permanence des schémas traditionnels de langage, de culture, d'association, d'identité et de pratiques nationales ou religieuses, compte tenu de nécessaires évolutions jugées acceptables».[19] Rien d'étonnant dès lors d'y voir une préoccupation fondamentale de toute société, y compris en matière culturelle, l'une des questions majeures des relations internationales [20] à laquelle il faut apporter des réponses actualisées.

Qui dit culture dit ouverture. Mais **en matière de culture, l'ouverture peut-elle être dissociée d'une réciprocité minimale effective ?** L'égale dignité des cultures serait un principe vain si l'on ne parvenait pas à inventer les conditions d'interactions véritables entre elles, tout en tenant compte du poids acquis par le «capitalisme culturel»[21] dans ses développements récents.

2- «Choc des civilisations» ou «modernités multiples» ? La voie du pluralisme culturel

---

[19] Ole Weaver, *Social Security : The Concept in Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe,* 1993.

[20] Kenneth Waltz estime que la question majeure des relations internationales n'est pas – ou n'est plus – la quête d'un équilibre par la puissance militaire, mais bien la recherche de la sécurité qui s'apparente beaucoup à la notion de bien public. N'est-il pas significatif que le document sur la sécurité nationale publié le 20 septembre 2002 par l'Administration Bush parle d'un «combat entre des idées et des valeurs en concurrence» ?

[21] Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie*, trad. fr. Paris, La Découverte, 2000, p. 177.

Faute d'avoir réussi à concevoir pour les interactions entre les cultures un cadre qui ne se réduise pas aux rapports interétatiques ou aux échanges commerciaux des produits culturels, on en est conduit à ne reconnaître l'importance stratégique de ces enjeux que sous forme de menace et comme simple composante des rapports de forces. C'est-à-dire de façon négative.

On pourrait distinguer de façon sommaire deux approches qui se rejoignent sur ce point :

- *la théorie des chocs de civilisation* qui succéderaient aux affrontements idéologiques a été développée en 1993 par Samuel Huntington. Elle traduit une vision «réaliste» des relations humaines qui seraient fondées sur les rapports de force. Les critiques formulées sur des aspects plus ou moins centraux de cette analyse ont rarement retenu sa dimension stratégique fondamentale : si les lignes de fracture sont désormais de nature culturelle, le combat pour faire prévaloir ses idées et ses valeurs, et donc sa vision du monde, peut être justifié par des considérations de sécurité.

- *La vision du «village global»* qui correspond à la vision euphorique de la mondialisation heureuse. Le triomphe du libéralisme et du marché semblent confondu avec la démocratie et la fin de l'Histoire. C'est l'économisme triomphant qui réduit la culture à ses dimensions marchandes, qui voit dans la diversité une ressource à exploiter et qui limite les choix à ceux du consommateur devant ce qui lui est offert. Même ceux qui soutiennent que les produits et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres ne sortent pas de la logique marchande qui considère toute barrière culturelle comme un obstacle au commerce. Le libre-échange se situe toujours à l'intérieur des rapports de forces.

2.1- «L'exception culturelle» et la «diversité culturelle» : une approche suffisante ?

La signature de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) lors de la création de l'OMC en 1994 a inscrit la libéralisation progressive des services comme objectif des négociations à venir. Les services audiovisuels sont soumis à cet accord. Face à l'offensive visant à libéraliser le «marché culturel», les milieux culturels ont réussi à se mobiliser et à convaincre certains États de garder la liberté d'adopter leurs politiques culturelles et de ne pas prendre d'engagements de libéralisation dans ce secteur dans le cadre de l'OMC. C'est le combat pour ce qui fut appelé alors «l'exception culturelle»[22]. Considéré comme défensif, ce concept a été remplacé par celui de «diversité culturelle» pour mieux souligner l'objectif poursuivi par le moyen de l'exception : promouvoir la diversité face au danger d'uniformisation culturelle. Récemment certains gouvernements ont entrepris de soutenir l'élaboration d'une nouvelle convention internationale qui garantirait aux États le droit de définir leurs politiques culturelles nonobstant la libéralisation préconisée par l'AGCS, et qui pourrait être placée sous l'égide de l'UNESCO.

Dans le contexte des années 1990 marquée par la poussée néolibérale, «l'exception culturelle» et la «diversité culturelle», même si elles n'ont aucun statut juridique consacré par les accords existants, ont constitué des moyens efficaces pour contrer les efforts visant à libéraliser le commerce des biens et services culturels, audiovisuels notamment, suivant la logique et les dispositions prévues à l'Accord général sur le commerce des services.

---

[22] Sur cette question, d'un point de vue économique, voir Joëlle Farchy, *La fin de l'exception culturelle ?* Éditions du CNRS, Paris, 1999. Et d'un point de vue juridique, Serge Regourd, *L'exception culturelle*, PUF, Que sais-je ? Paris, 2002.

Il importe de soutenir fermement ces efforts pour garantir le droit des États d'adopter leurs politiques culturelles. L'exercice de ce droit et ces politiques qui ont souvent donné des résultats remarquables (la politique audiovisuelle française par exemple) n'ont cependant pas empêché les studios d'Hollywood d'accaparer plus de 80% des recettes de l'audiovisuel sur les marchés actuellement rentables. Il faut souhaiter que cette convention puisse traiter aussi le problème majeur de la concentration des entreprises dans ce secteur ainsi que celui du déséquilibre très marqué des flux audiovisuels que pourrait accentuer la libéralisation du commerce électronique. **Si l'on en restait à la logique du marché et de la libéralisation, on aboutirait forcément à l'exclusion des petits pays et de leurs cultures *comme acteurs* dans les circuits de production et de distribution globalisés** : pour obtenir les financements requis pour leurs productions et espérer les voir distribuées, les auteurs de ces pays ne sont-ils pas déjà obligés de se conformer aux exigences de format et de valeurs des sources de financement ?

2.2- Le pluralisme culturel : les conditions d'interactions équilibrées entre les cultures

Le combat pour la diversité culturelle tel qu'il est engagé, en espérant qu'il réussisse, suffira-t-il à garantir le pluralisme culturel ? Un statut exceptionnel pour les biens culturels dans les échanges marchands et les politiques culturelles nationales permettront-elles d'assurer les conditions d'un véritable pluralisme culturel mondial ?

Pour répondre à cette question, il apparaît utile de distinguer entre diversité et pluralisme, pour mettre en évidence des analyses et fonder des propositions complémentaires.

La diversité, c'est la condition du vivant, incluant l'homme, c'est une donnée de la nature qui ne cesse de la produire. On peut à bon droit vouloir préserver la diversité des espèces, ou l'environnement comme un bien public global. Mais à pousser trop loin la comparaison entre biodiversité et diversité culturelle on risque d'oublier la différence fondamentale entre culture et nature.

Appliqué à la culture, le pluralisme veut exprimer le fait qu'il ne s'agit pas dans ce cas d'une donnée de la nature, c'est une affaire de choix humains. Le pluralisme culturel n'est pas un bien public global comme l'eau, une sorte d'entité réifiée qu'on pourrait protéger en la mettant sous vide, c'est **le produit constant des choix humains dans leurs interactions**. Ce n'est pas défendre un passé figé ni un apartheid culturel qui consacrerait les frontières entre les cultures dans une sorte de statu quo fictif. Les cultures vivent de l'ouverture et se construisent dans des interactions qui peuvent être positives ou conflictuelles. Le pluralisme culturel n'est pas un objectif en soi, il le devient dans la mesure où il contribue à l'élaboration du vivre ensemble dans un projet politique qui discipline les confrontations. Faire un projet du pluralisme *culturel doit donc consister à défendre l'ouverture maîtrisée, le droit de pouvoir, dans le respect de valeurs fondamentales soumises à la pensée critique et dans le respect des autres, exercer ses choix individuels et collectifs dans des conditions suffisantes d'autonomie et sans contraintes ou conditionnements extérieurs déterminants, y compris dans la possibilité de produire et d'échanger ses diverses formes d'expression culturelle.*

Il s'agit donc *de défendre les conditions premières d'interactions équilibrées entre des cultures qui se reconnaissent égales en dignité en même temps que capables de s'interroger constamment sur leurs valeurs, leurs pratiques et leur adaptation aux conditions présentes du monde.* Aucune culture n'a jamais été et ne pourra jamais être un isolat. Mais aucune interaction véritable ne peut réussir dans des conditions de trop grande inégalité ou sous le contrôle effectif des plus puissants. Définir l'objectif du combat pour le pluralisme culturel mondial comme la défense de la liberté des choix individuels et collectifs dans le respect de

valeurs fondamentales, c'est à la fois affirmer le droit à la différence et en faire un projet politique qui ne fait pas l'impasse sur les confrontations que peuvent comporter les interactions: «**le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle** » (Unesco).

Ainsi conçu, le pluralisme culturel peut représenter l'une des façons de maîtriser la mondialisation en assurant aux enjeux géoculturels la place qui leur revient, à côté des enjeux géopolitiques et des enjeux géoéconomiques, dans la gouvernance globale. Sans céder au relativisme culturel, on ne pourra y arriver si les sociétés occidentales qui se prétendent détentrices de «la modernité» sont perçues comme cherchant à imposer aux autres leur conception présentée comme seule universelle. Pour contrer aussi bien les tentations hégémoniques que les tentations monolithiques de construire une identité défensive, Shmuel Eisenstadt en est venu à abandonner le modèle de convergence des civilisations vers le système occidental et à contester l'appropriation de la modernité par l'Occident. Il propose le concept des «**modernités multiples**»,[23] pour reconnaître la réalité et la validité de différentes façons de comprendre et de vivre la modernité, de façon critique, en sachant que chaque version de la modernité comporte à la fois des points forts et un potentiel destructeur. Cette conception permet d'ouvrir des dialogues entre des groupes qui ont des façons différentes de vivre la modernité suivant des traditions culturelles différentes, en les fondant sur l'ouverture et la responsabilité.

3- Enjeux géoculturels, gouvernance globale et démocratie extranationale

Comment tirer les conséquences pratiques de ce qui précède ? Comment donner aux entités à fondement culturel qui sont les assises du pluralisme culturel mondial la place qui leur revient dans la gouvernance globale? Compte tenu du rôle des actifs géoculturels que sont les médias dans les interactions entre le cultures, comment concilier les exigences de la logique utilitaire du marché avec celle de la logique des identités dans un régime d'échanges adapté à la dynamique mondiale actuelle ? Comment reconnaître le rôle des divers acteurs dans la sphère culturelle Comment préparer et fonder la légitimité des décisions à prendre sur ces enjeux extranationaux ?

Les réponses à ces questions n'existent pas. Elles doivent être élaborées par tous ceux qui sont concernés par ces enjeux et qui se mobiliseront pour qu'elles soient mises en place. À cet égard la première responsabilité consiste à **favoriser la prise de conscience de la nature et de l'importance des enjeux géoculturels et du pluralisme culturel**.

Il importe de ne pas se limiter à l'approche occidentale pour penser et organiser la mondialisation et ne pas la réduire à la globalisation techno-économique, pour analyser ses conséquences sur l'État et sur le système international, pour définir les exigences de la gouvernance globale non seulement en termes institutionnels mais en intégrant les dimensions politiques, économiques et socio-culturelles. La mondialisation oblige à concevoir et à mettre en place un ordre cosmopolitique extranational pour les enjeux globaux, c'est-à-dire un modèle pluraliste pour maîtriser la complexité du monde et gérer les interdépendances. Puisque le marché-monde ne crée pas une communauté-monde ni une culture-monde, il faut envisager de construire la légitimité des décisions à prendre à travers des débats publics entre les diverses parties concernées par ces enjeux.

---

[23] «The Dialogue Between Cultures or Between Cultural Interpretations of Modernity. Multiple Modernities on the Contemporary Scene.» Communication au colloque sur le dialogue interculturel, Bruxelles, mars 2002. http://europa.eu.inter/comm/education/ajm/dialogue/index_en.html

3.1- Une hypothèse à trois volets

Pour structurer ces débats en esquissant des propositions qui veulent tirer les conséquences des analyses présentées sur les enjeux géoculturels, et sans négliger l'appui aux démarches engagées pour sauvegarder «l'exception culturelle» et pour l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle, on pourrait envisager une hypothèse qui comporte trois volets pour la promotion du pluralisme culturel mondial.

1) Intégrer les enjeux géoculturels dans la gouvernance mondiale, autrement que par une déclaration qui pourrait être contrariée par d'autres engagements contraignants.

Y a-t-il aujourd'hui une instance politique qui est vraiment responsable du bien commun de l'humanité, de son intérêt général qui ne résulte pas de la simple addition des intérêts nationaux ? A moins de se résigner à l'hégémonie ou à un directoire des puissances qui gouvernerait le monde en fonction de leurs intérêts, il faut chercher des réponses pratiques au besoin de gouvernance mondiale dans toutes ses dimensions. L'interdépendance est une réalité qui appelle un projet politique fondé sur un pluralisme ordonné.

La gouvernance à l'échelle planétaire n'est déjà plus aujourd'hui le simple prolongement du système interétatique et elle ne pourra pas être assurée par un gouvernement ou un parlement mondial. On ne gouvernera pas le monde comme Venise. La gouvernance n'est pas synonyme de gouvernement. Cette nouvelle modalité du politique peut être définie comme «les processus par lesquels les sociétés politique, économique et civile négocient les modalités et les formes d'arrangements sociaux planétaires sur la base du principe de la coopération conflictuelle».[24] Il faut donc envisager des instances politiques adaptées à l'ordre cosmopolitique qu'appelle la mondialisation pour traiter les divers enjeux globaux avec les acteurs concernés et suivant les modalités appropriées à chacun. Constater la permanence du jeu de puissance et des rapports de forces n'interdit pas de construire les instruments des interdépendances. Parce que puissance et régulation ne sont pas du même ordre, la gouvernance globale se construira à travers une série de montages sous la poussée des événements et la pression des divers acteurs concernés. Elle pourrait se traduire dans un ensemble de régimes, de coalitions et d'alliances à géométrie variable en fonction des enjeux en cause (non correspondance des entités économiques, étatiques, culturelles).

Dans la gouvernance mondiale, il faut **accorder aux enjeux géoculturels la même importance qu'aux enjeux géopolitiques et géoéconomiques, autrement que par une déclaration qui serait contredite par d'autres engagements plus contraignants,**

Sans ignorer ou négliger l'échelon local et national, il s'agit de replacer les interactions entre les sociétés et les cultures au cœur de la vision et de l'action politique au niveau extranational. La sécurité ne concerne pas seulement les individus ou le territoire physique d'un État. Elle comporte une dimension culturelle fondamentale qui concerne autant les petites sociétés que les nations sous-continentales. C'est dans cette perspective stratégique qu'il faut reconnaître la réalité des entités géoculturelles, dont les trois aires linguistico-culturelles sont des expressions. Ainsi, par exemple, les Latino-américains ont un enracinement géographique qu'ils doivent assumer pour assurer leur développement économique même si la dimension territoriale devient moins déterminante que la capacité à s'insérer dans les flux économiques mondiaux. Leur

---

[24] Pascal Lamy, Zaki Laïdi, «La gouvernance, ou comment donner sens à la globalisation», dans *Gouvernance mondiale*, Rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, 2002, p. 204.

identité culturelle intègre un héritage historique et linguistique qui s'inscrit dans une dynamique complexe liée aussi bien au dynamisme créateur de cet ensemble géoculturel qu'à sa capacité d'exister et de se projeter dans un univers médiatique globalisé. Il en va de même, dans des conditions différentes, pour les Francophones, pour les Lusophones, les sociétés et les cultures africaines, etc.

Les entités géoculturelles qui *résultent de choix en constante évolution* doivent pouvoir constituer, pour leurs échanges culturels, des ensembles de préférences mutuelles qui ne devraient pas être subordonnées aux principes commerciaux d'ouverture des marchés. Elles doivent donc se voir reconnaître concrètement une importance au moins comparable à celle qui est accordée aux diverses formes d'intégration régionale. Le pluralisme culturel s'exprime dans des entités concrètes à géométrie variable qui n'épousent pas forcément les frontières territoriales : leur légitimité à exister sur une base librement choisie n'est pas moindre que celle qui fonde les alliances de sécurité comme l'OTAN. Elle est certainement plus grande que celle qui voudrait accorder la primauté au marché comme principe premier de la sphère internationale. Le marché est efficace pour la satisfaction des biens matériels. Il est impuissant à arbitrer entre les choix particuliers et les préférences collectives. Il est muet sur la question des finalités de l'action humaine et donc sur son sens. Il ne peut être le principe d'organisation d'une communauté humaine ni d'une société démocratique. Les rapports humains ne sont pas réductibles aux échanges marchands. L'OMC ne peut donc avoir le pouvoir effectif de gouverner la mondialisation qui ne peut être réduite à la globalisation économique et financière.

Cette perspective ouvre la possibilité pour les aires linguistico-culturelles d'envisager un projet ambitieux pour répondre à ces défis géoculturels directement liés à leur raison d'être et pour lesquels elles peuvent jouer un rôle de premier plan, en y associant éventuellement les autres entités géoculturelles.

2) Élaborer et mettre en place un régime adapté aux interactions entre les cultures

Parce que les entités géoculturelles ne coïncident pas forcément avec les États, et que les enjeux identitaires et culturels ne relèvent pas simplement de la sphère privée, il faut envisager pour les rapports entre sociétés et cultures (donc entre les entités géoculturelles) **un cadre nouveau, pas seulement interétatique ni réduit au marché. Un régime spécifique pour les interactions et les échanges culturels, fondé sur cinq principes** qui reflètent la nature indissociablement duale des œuvres culturelles (produits marchands et expressions des identités qu'elles contribuent à former) et qui cherchera à concilier (et non seulement à juxtaposer) les exigences de la logique des identités et celles de la logique du marché:

- *ouverture maîtrisée*,
- *multifonctionnalité* (comme pour l'agriculture par exemple),
- *précaution* (comme pour la santé, l'environnement),
- *responsabilité* (de tous les acteurs, et non seulement de l'État)
- *réciprocité,* un principe qui traduit la spécificité de la sphère culturelle. Tous les pays n'ont pas de pétrole mais chaque société a une culture qui assure sa cohésion et sa capacité d'interaction avec l'extérieur. Pour les interactions entre les cultures, le principe de réciprocité minimale est une condition indissociable de l'ouverture maîtrisée.

Ces principes devront se traduire dans **une série de mesures**, permettant notamment de pallier les déficits de réciprocité des flux d'échanges. En voici quelques exemples indicatifs qui demandent à être développés et discutés. On pourrait envisager des mesures anti-concentration pour les industries de l'imaginaire. Ou encore la création d'un Fonds, géré suivant une formule quadripartite, alimenté par des contributions volontaires des groupes médias ou par des

prélèvements sur une fraction des flux d'échanges déséquilibrés, et qui servirait à renforcer les capacités de production et de distribution de ceux qui sont en déficit de réciprocité, en premier lieu des cultures des pays du Sud. Ce fonds pourrait servir aussi à favoriser des conditions de production et de diffusion de programmes culturels et d'affaires publiques, produits à partir de pôles différents et répondant aux plus hautes exigences professionnelles, faisant intervenir sur des questions d'actualité et des enjeux communs, des représentants des divers milieux et régions. Plusieurs formules pourraient être envisagées à cette fin. Si l'on réussit à fabriquer des «vedettes» et des «besoins» à partir d'une soi-disant «télé-réalité», on devrait pouvoir susciter l'intérêt pour les enjeux socioculturels de première importance et créer des espaces où les différents points de vue, les visions différentes peuvent être confrontées pour être comprises, tempérées et acceptées. S'il est un aspect de service public relié à la mondialisation que devrait assurer ces actifs géoculturels que sont les médias globaux, c'est bien celui-là.

Les mesures découlant des principes du régime envisagé ne concernent donc pas seulement la régulation, le marché ou les politiques nationales, mais aussi des dispositions et des moyens susceptibles de conduire à des interactions moins déséquilibrées entre les cultures, et concernant aussi bien les entités géoculturelles, les actifs géoculturels que le développement des moyens des pays moins avancés.

3) Une instance politique de concertation : un Conseil mondial des cultures

Puisque les interactions entre les sociétés et les cultures ne sont pas médiatisées exclusivement par les relations interétatiques, et pour pallier le déficit démocratique du système international actuel, il faut envisager une nouvelle instance politique pour traiter de ces enjeux. Il s'agirait d'une instance politique (informelle?) de concertation, de proposition et de supervision, ouverte aux quatre catégories d'acteurs concernés sur la base de la reconnaissance mutuelle (pouvoirs publics, acteurs civiques et sociaux, entreprises, experts[25]) qui chercheront à concilier leurs intérêts pour établir un cadre d'exercice de leurs responsabilités dans le respect de leur rôle respectif, pour légitimer les décisions à prendre, et superviser le fonctionnement du régime envisagé pour les interactions entre les cultures.

Ce pourrait être un moyen de faire évoluer le système international actuel en tenant compte des critiques qui lui sont adressées. Ainsi, avant les conférences générales de l'Unesco par exemple, une telle instance pourrait organiser les délibérations publiques suivant un processus et un calendrier convenus, en utilisant les moyens modernes de communication, notamment l'Internet, pour discuter des enjeux en cause, concilier les intérêts en présence, faire émerger les propositions et un processus de décision acceptable pour ensuite superviser la mise en œuvre des décisions. Ce processus de concertation (le mot n'existe pas en anglais!) diffère de la simple consultation puisqu'il pourrait conduire à des formules de co-régulation. Il pourrait contribuer aussi à stimuler les débats au sein des pays et des milieux concernés par les enjeux en cause.[26]

---

[25] Cette question pourrait à elle seule faire l'objet d'un long débat que la réalité finira par imposer. Mireille Delmas-Marty, professeur au Collège de France, parle du «triangle civique» des acteurs publics, privés et «civils» pour relier au lieu d'opposer la sphère publique et la sphère privée et limiter l'impact des rapports de forces entre États en permettant un rééquilibrage au profit du droit. «Droit et mondialisation» dans *Géopolitique et Mondialisation*, Université de tous les savoirs, Paris, Odile Jacob poches, 2002 p.216. La complexité des questions extranationales devrait justifier que les «experts» puissent participer directement aux débats publics.

[26] De telles instances politiques expérimentales, qui ne seraient pas forcément des institutions formelles, pourraient d'ailleurs être envisagées aussi pour l'OMC, le FMI, l'OMS, l'Union européenne ou le projet de ZLÉA, etc. : on pourrait espérer apporter ainsi un début de réponse au déficit démocratique qui affecte actuellement la responsabilité des décisions extranationales.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité des Nations-Unies dont la composition et l'efficacité prêtent à discussion, s'occupe tant bien que mal des enjeux géopolitiques et de la sécurité. Pour traiter les enjeux géoéconomiques, Jacques Delors[27] a proposé la mise sur pied d'un Conseil de sécurité économique et social qui reste conçu sur le modèle interétatique et cette proposition a été reprise par Jacques Chirac au sommet de Johannesbourg. Pour les enjeux géoculturels, pourquoi ne pas innover en envisageant la mise en place d'un **Conseil mondial des cultures** institué sur la base quadripartite évoquée, pour superviser la mise en place et le fonctionnement du régime présidant aux interactions entre les cultures.

3.2- Un Forum de concertation sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial

Les changements importants ne se produisent jamais que sous l'empire de la nécessité. Il est évident que l'hypothèse esquissée ne peut être engagée que sous la pression des événements et de la société civile qui aura pris conscience de la nature et de l'importance des enjeux en cause. La force des mouvements sociaux nés de la contestation de l'idéologie néolibérale qui anime la globalisation économique et financière, la mobilisation contre la guerre préventive en Irak d'une opinion publique mondiale émergente que le New York Times voit comme le quatrième pouvoir, permettent d'espérer que la prise de conscience d'un plus grand nombre puisse conduire à dépasser la contestation pour déboucher sur des propositions qui permettront de concevoir et de mettre en place les instruments d'une mondialisation maîtrisée.

La nature même des enjeux globaux et leur complexité appellent des débats publics structurés entre les quatre catégories d'acteurs concernés à travers le monde : pouvoirs publics, acteurs civiques et sociaux, entreprises, experts. Il faut utiliser les moyens de communication moderne pour instituer des «**Forums des interdépendances**» sur les divers enjeux globaux. L'un de ces Forums devrait porter sur les enjeux géoculturels et le pluralisme culturel mondial.

C'est dans cette perspective que la conférence ministérielle sur la Culture organisée par l'AIF à Cotonou en 2001 a approuvé l'expérimentation d'un processus de concertation sur les enjeux culturels. Amorcé sur le site www.planetagora.org un tel Forum a vocation à être élargi à travers notamment des débats régionaux et sectoriels, afin de conduire à des propositions réalistes qui pourraient être ensuite présentées aux instances décisionnelles existantes ou donner lieu à des initiatives originales que pourraient appeler les enjeux géoculturels.

****

Parmi les suites à Mexico : un projet pour les aires linguistico-culturelles

La mondialisation ne se réduit pas à la globalisation financière et économique. Elle met en présence des représentations du monde portées par des États et par d'autres entités et véhiculées par des médias globaux. Ces phénomènes ne peuvent être réduits à la dimension marchande des produits de divertissement. La «cohabitation culturelle»[28] à l'échelle planétaire appelle, comme les autres défis de la mondialisation, des réponses adaptées à la nature et à l'importance des enjeux. Les défis géoculturels appellent des efforts pour renouveler aussi bien la réflexion que l'action afin de construire un véritable ordre cosmopolitique dans lequel le projet

---

[27] «Pour un Conseil de sécurité économique», *Le Nouvel Observateur*, 25 juin 1998 et 17 septembre 1999. Cette suggestion a été reprise par le Congrès de l'Internationale socialiste en octobre 2001.

[28] C'est l'expression choisie par Dominique Wolton dans L'autre mondialisation où il reconnaît l'importance politique des identités collectives.

national ne sera pas dépassé mais devra être redéfini et articulé par rapport à d'autres projets extranationaux.

À moins d'accepter les risques du darwinisme culturel ou de l'hégémonie des cultures qui disposent des moyens les plus puissants, on ne peut accepter de voir «le déclin des différences culturelles comme la mesure du progrès de la civilisation et un signe tangible de communications et de compréhension améliorées»[29]. Le défi du pluralisme culturel, c'est de trouver les moyens politiques de vivre ensemble à l'ère planétaire et d'assurer des interactions et des échanges relativement équilibrés entre les sociétés et les cultures égales en dignité en même temps que capables de s'interroger constamment de façon critique sur leurs valeurs, leurs pratiques et leur adaptation aux conditions changeantes du monde. C'est l'un des projets politiques pour construire les interdépendances.

La rencontre de Mexico devrait conduire, dans des circonstances révélatrices de l'état du monde, à affirmer l'importance stratégique des enjeux géoculturels autrement que par une déclaration sans portée pratique ou sans suite. Nous devrions appuyer les efforts déployés pour la défense de la «diversité culturelle». Mais aussi nous engager dans une démarche originale en mobilisant les moyens pour promouvoir le pluralisme culturel mondial en élargissant le processus déjà évoqué à Paris en 2001 et engagé à Cotonou, en stimulant les débats virtuels et en les prolongeant à travers des débats régionaux et sectoriels dans les trois aires linguistiques. L'analyse qui précède et les hypothèses esquissées ne justifient-elles pas à tout le moins que **nous convenions d'examiner dans un Forum de concertation élargie sur le pluralisme culturel** si cette hypothèse dans une forme évoluée ne pourrait pas être transformée en projet politique ? Notre groupe ne pourrait-il pas participer activement au pilotage et au déroulement d'un tel Forum ? N'est-ce pas sur quoi devraient porter nos discussions et nos propositions si nous voulons répondre à l'invitation des organisateurs de cette rencontre ?

Jean Tardif
24 mars 2003

[29] David Rothkopf, «In Praise of Cultural Imperialism?», *Foreign Policy*, été 1997, p. 40.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies ACALAN Collection

2003

Deuxième rencontre des trois aires linguistiques. Coopération, diversité paix. Mexico -2-4 avril 2003. Groupe A: Diversité et pluralisme culturel. Table ronde 1 - Identités culturelles et défis géoculturels

TARDIF Jean

TARDIF Jean

http://archives.au.int/handle/123456789/1578

Downloaded from African Union Common Repository